

Mise en place d'une centrale solaire photovoltaïque sur le toit d'une école maternelle à Antony

L'association Antony Soleil, créée en décembre 2021 par des Antoniens, développe les énergies renouvelables, en particulier le solaire.

En 2025, elle a lancé un projet innovant d'Autoconsommation Collective Citoyenne (ACC-C) pour une énergie locale, solidaire et durable. Afin de le subventionner, un financement participatif citoyen est organisé par l'association jusqu'au 30 juin prochain.

Après la création d'un cadastre solaire en 2023, permettant à chaque Antonien de connaître le potentiel d'ensoleillement de sa toiture, l'association a signé en février 2025 un Pacte Vert Local avec la Ville d'Antony, dans le cadre d'un projet d'Autoconsommation collective citoyenne (ACC-C) et en cohérence avec son Plan de transition 2025-2030, visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, conformément aux objectifs du *Green Deal* européen.

155 panneaux photovoltaïques

Cette initiative, menée en partenariat avec Antony Soleil, la coopérative Sud Paris Soleil et la Ville, vise à installer 155 panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école maternelle Val de Bièvre fin juillet avec une mise en service en septembre 2026. *« La municipalité met à la disposition de la coopérative la toiture de l'école Val de Bièvre pour une période de 20 ans pour l'installation de panneaux photovoltaïques. La coopérative en assurera l'exploitation et Antony Soleil pilotera le projet »* indique Emmanuel Decrop, conseiller municipal délégué aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. L'objectif de production annuelle d'énergie électrique est évalué à 70 MWh. L'électricité produite par ces panneaux sera ainsi revendue par la coopérative à des consommateurs locaux dans un diamètre de 2 km.

Ce projet ACC-C se distingue par son modèle économique solidaire, avec des tarifs maîtrisés et une gouvernance démocratique. *« Il permet d'élargir l'accès aux énergies renouvelables aux citoyens non-propriétaires ne pouvant pas équiper leur logement avec une installation solaire, mais aussi de fournir de l'énergie à un tarif préférentiel aux acteurs présents sur le quartier, à l'image des structures comme l'Espace Cirque de L'Azimut, Ma p'tite échoppe (économie sociale et solidaire), Hauts de Bièvre Habitat et le conservatoire Darius-Milhaud »* précise Régis Lebrun, président de l'association. Fort de cette démarche innovante, le projet a reçu le label « Energie

Partagée ».

Financement participatif

Afin de financer le projet d'autoconsommation collective, une collecte citoyenne est organisée par l'association depuis le 15 avril jusqu'au 30 juin prochain. L'objectif ? Réunir 50 000 EUR pour en assurer la réalisation. Les Antoniens peuvent acheter des parts (100 EUR) de la coopérative Sud Paris Soleil qui lui permettront de financer l'investissement, d'un montant de 100 000 EUR, lié au projet. Ces parts constituent une épargne, à conserver au minimum pendant cinq ans et qui pourra être valorisée en fonction des résultats de la coopérative. *« Sud Paris Soleil est une coopérative qui a fait ses preuves : en 2021 elle a mis en place une première centrale solaire à Cachan sur l'école maternelle de la Plaine. En investissant dans la coopérative Sud Paris Soleil, vous savez à quoi sert votre argent. Les bénéfices générés sont réinvestis dans de nouvelles installations solaires, accélérant ainsi la transition énergétique sur le territoire »* conclut l'association.

Ces projets visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à accélérer la transition énergétique.

La Ville est déjà très engagée sur le sujet pour ses bâtiments municipaux depuis de nombreuses années.

D'ici fin 2026-début 2027, ses centrales produiront (700 MWh), soit 10 fois plus que celle d'Antony Soleil (70 MWh).

Déploiement de l'autoconsommation collective photovoltaïque des équipements municipaux

En octobre 2024, la Ville a lancé, avec l'accompagnement d'Enedis, deux opérations d'autoconsommation collective d'électricité destinées à renforcer l'usage des énergies renouvelables sur son patrimoine bâti.

1) Équipements réalisés fin 2025

Fin 2025, les toitures d'équipements municipaux ont été équipées :

Groupe scolaire La Fontaine - phase 1,

École élémentaire Blanguernon,

Groupe scolaire et crèche Jean Zay,

Bâtiment B de l'Hôtel de Ville,

Cinéma Le Select.

Au total, 706 panneaux photovoltaïques, représentant une surface de 1 277 m², ont été installés. Cette production permet aux bâtiments municipaux (300 MWh) de bénéficier d'une électricité locale et renouvelable.

2) Équipements programmés fin 2026

Fin 2026, de nouvelles installations viendront compléter ce dispositif sur les toitures :

Groupe scolaire La Fontaine - phase 2,

Bâtiment tribune du stade G. Suant,

Multi-accueil La source.

Ces équipements représenteront 1 519 panneaux photovoltaïques supplémentaires, pour une surface installée de 1 015 m².

À l'issue de ce programme (fin 2026 - début 2027), l'ensemble des centrales solaires implantées sur les équipements municipaux (700 MWh) comptera 2 225 panneaux photovoltaïques pour une surface totale de 2 292 m².

Perspectives énergétiques

À terme, ses centrales solaires permettront à la Ville de produire environ un tiers de sa consommation électrique à l'horizon 2030.

MAIRIE D'ANTONY COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les économies d'énergie attendues correspondent à l'équivalent de la consommation annuelle de l'ensemble des équipements scolaires d'Antony et de ses centres de loisirs (2 000 MWh), illustrant l'impact significatif de cette démarche pour la transition énergétique communale.

Votre contact

Béatrix Coupeau-Audic

Chargée des relations presse - Direction de la communication

Mairie d'Antony

01 40 96 73 43

beatrice.coupeau-audic@ville-antony.fr